



FICHE TECHNIQUE



DÉFINITION / DESTINATION

Peinture acrylique d'aspect mat contenant des microparticules de céramiques pour une finition de très haute qualité résistante à l'abrasion humide et mécanique.

Finition lisse, égalise le support, excellent rendu sans reprise.

Peinture professionnelle très performante, idéale pour les pièces soumises à de forts passages tels que : bureaux, bâtiments ouverts au public, hôtels, musées, etc...

PROPRIÉTÉS

- Très haute résistance à l'abrasion humide et mécanique (frottement, rayures) (*).
- Bel aspect mat profond tendu et sans reprise.
- Excellent pouvoir couvrant et opacifiant.
- Idéal pour les pièces à forte circulation.

CARACTÉRISTIQUES

Emission COV	Classement européen selon directive 2004/42/CE. Valeur limite UE de ce produit (catégorie cat. A/a) : 30 g/L (2010). Ce produit contient moins de 1 g/l COV (teinte blanc).
Classification AFNOR	NF T 36-005 - famille I - classe 7b2
Composant liant / type de résines	Acrylique
Densité à 20°C ≈ (g/cm³)	1,43 (± 0,03)
Extrait sec en poids (%)	61 (± 2%)
Finition / Aspect	mat profond tendu
Brillant Spéculaire (Bs)	2,5% (sous 60°) / 3,5% (sous 85°)
Rendement moyen	6 à 8 m ² /l par couche suivant la porosité du support.
Séchage en surface	4 h
Séchage Recouvrable	8 h
Séchage complet (mise en service)	séchage complet après 4 jours
Opacité (DIN 53778)	Classe 1 pour 6 m ² /L
Résistance à l'abrasion humide (NF EN13300)	Classe 1 (* Le produit obtient toutes ses propriétés / caractéristiques après un temps de séchage de 28 jours.
Couleur	Blanc Bases à teinter
Conditionnement	2L5 - 10L

* Les valeurs sont données pour le produit blanc, varient en fonction du relief, de l'absorption du support et de la dilution du produit. Les temps de séchage sont déterminés sous une température de 23°C et 50% d'humidité relative.

MISE EN ŒUVRE

Elle devra se faire conformément au DTU 59-1.

Bien homogénéiser le produit avant son application.

Les travaux préparatoires seront à adapter selon l'état et la nature des supports.

Élimination des parties et/ou anciennes peintures non adhérentes par grattage / ponçage / dépolissage, enduisage, dépolissage soigné.

Dégraissage / lessivage, rinçage, séchage (sur anciennes peintures adhérentes).

Les supports devront être préparés conformément aux règles de l'art, et par conséquent rendus propres, sains, secs et cohésifs.


Les supports sains, solides et légèrement absorbants ne nécessitent pas de sous-couche préalable.

Les supports poreux, sableux, légèrement crayeux, fortement absorbants ou à absorption irrégulière devront être préalablement imprimés avec un fixateur (Eurofix aqua).

Les plaques de bois, panneaux en bois reconstitué, panneaux de contreplaqué, panneaux de fibres dures devront être préalablement imprimés.

Conditions climatiques	Température ambiante de mise en œuvre : $8^{\circ}\text{C} \leq T^{\circ}\text{C} \leq 35^{\circ}\text{C}$ Hygrométrie ambiante de mise en œuvre : $\leq 65\%$ H.R.
Dilution	1ère couche : suivant la porosité du fond, diluée à 10 % d'eau max. 2ème couche : si possible non diluée ou diluée à 5 % d'eau max. Attention ! une trop forte dilution peut modifier les propriétés du produit (pouvoir couvrant, teinte, résistance, accroche)
Nombre de couches	2 couches
Matériel d'application	Brosse Rouleau : manchon polyester tissé 13mm / microfibres 14 mm.
Nettoyage des outils	à l'eau immédiatement après utilisation (avant séchage). Si nécessaire ajouter du liquide vaisselle.
Conservation	36 mois dans l'emballage d'origine fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs.

ENVIRONNEMENT & PROTECTION

Recommandations et précautions d'emploi	Lire l'étiquette avant utilisation. Respecter les précautions d'emploi : fiche de données de sécurité disponible sur le site www.espacedoc.fr .
Environnement & Protection	Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.
Traitement des déchets	 Éliminer le contenu/récipient comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contacter les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur (CED : 08 01 12).